Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260407-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 22 avril 2026
Délibération n° 2026-04-07
Domaine d'intervention : 5.3
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Sabrina GUEGAN.

Madame Sabrina GUEGAN a donné procuration à Madame Claire JESTIN.

Monsieur Bruno DOLOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation de représentants au SDEF

Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique en lieu et place des communes et des EPCI membres.

Depuis sa création, ses missions de service public se sont diversifiées pour répondre aux problématiques énergétiques. Se sont ainsi greffées des compétences optionnelles (réseaux de distribution de gaz, de communications électroniques, d'éclairage public, de chaleur et/ou de froid) et de nombreuses expertises pour accompagner le Finistère dans la voie de la transition énergétique. Le SDEF est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du déploiement des énergies renouvelables dans le Finistère et s'est investi dans des outils numériques au service de la transition énergétique.

En tant que membre du SDEF, suite aux élections municipales, le conseil municipal doit désigner ses représentants au SDEF au nombre de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants selon les statuts du SDEF.

Ces élu(e)s seront appelé(e)s à siéger dans les comités territoriaux mais aussi au sein des collèges électoraux (au nombre de 10 pour le département) qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF.

Les délégués de la commune de Pluguffan siègeront dans le collège électoral de Quimper.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Bruno DOLOU, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,

- **décide**, à 27 voix pour (contre :0; abstention :0), de procéder par vote à main levée à la désignation des délégués appelés à siéger au comité du syndicat.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260407-DE

Sont candidats :

- délégués titulaires : Monsieur Pascal LINCOT et Monsieur Bruno DOLOU
- délégués suppléants : Madame Claire JESTIN et Monsieur André PERON

A 27 voix pour (contre :0 ; abstention : 0), sont élus délégués pour représenter le conseil municipal au comité du SDEF :

En qualité de titulaires	**En qualité de suppléants**
- Monsieur Pascal LINCOT	- Madame Claire JESTIN
- Monsieur Bruno DOLOU	- Monsieur André PERON

Le Maire,

Pascal LINCOT